

Brûlure électrique ⚡



Ne jamais toucher la victime avant la suppression du risque :

COUPER LE COURANT !

Éloigner la victime de la source de danger.

Arroser la brûlure.



Dans tous les cas, contacter le 15.

IMPORTANT

Ne mettre aucun produit sans avis médical !

Pour toute brûlure, faire une déclaration d'accident du travail !



NOS CENTRES TÉL 02 96 74 72 74
PLÉRIN | LOUDÉAC | LANNION | PABU | DINAN | LAMBALLE

www.aist22.fr

Pour connaître les dernières actualités,
faire vos demandes de visites, consultez notre site internet.



Tous droits réservés AIST22 | 06/2024 | © Freepik © Pixabay



Conseil

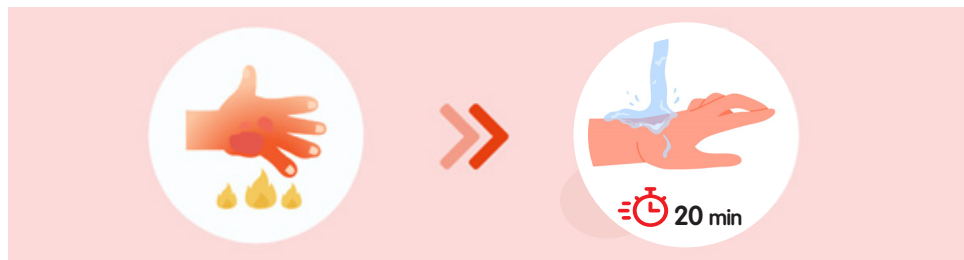


Conduite à tenir en cas de brûlures



Brûlure thermique

CONDUITE À TENIR :



Éloigner la victime de la source de danger.



REFROIDIR immédiatement la zone brûlée sous l'eau tempérée à faible pression pendant 20 minutes, afin de calmer la douleur et d'empêcher la chaleur de pénétrer plus en profondeur.



Enlever les vêtements, les bijoux, la montre... s'ils ne collent pas à la peau.

Quand contacter le 15 ?

Il faut contacter le 15 si vous constatez des signes de gravité tels que :

- ☒ La brûlure prend un aspect blanchâtre ou noirâtre (destruction profonde)
- ☒ La brûlure se situe au visage ou aux mains (risques de séquelles graves)
- ☒ La brûlure forme une cloque
- ☒ La taille de la brûlure est supérieure à une pièce de 2€

Brûlure chimique



Avant de porter secours, penser à mettre des gants pour éviter le contact avec le produit.

Éloigner la victime de la source de danger.

Prendre la fiche de données de sécurité pour renseigner les secours.
À défaut, garder l'emballage du produit.

Ce qu'il faut faire...

- ☒ En cas de contact avec la peau : arroser abondamment sous la douche. Faire enlever par la victime chaussures et vêtements sous la douche.
- ☒ En cas de projection dans l'oeil : rincer abondamment sous l'eau tempérée à faible pression, paupières ouvertes, en protégeant l'œil non touché.
- ☒ En cas d'ingestion : se rincer la bouche sans avaler, ne pas faire vomir et ne pas faire boire.



Dans tous les cas, prendre un avis médical.